

**SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE**

**Avenant n° 2 au marché n° 17.016-1**

**Lot 1 : Collecte en porte à porte, transport, pesée et déchargement  
des déchets ménagers et assimilés sur 17 communes du SIOM**

**Entre les soussignés :**

Le SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE, représenté par Monsieur Jean-François VIGIER,  
Président,

Désigné ci-après par « la Collectivité »

**d'une part,**

**Et**

La Société SEPUR, dont le siège social est situé ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices -  
78850 Thiverval-Grignon, représentée par Monsieur Bernard HEYD, Directeur Commercial  
Collectivités,

Désignée ci-après par « l'Entreprise »,

**d'autre part.**

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de permettre à l'Entreprise de compléter la prestation existante de collecte des D3E.

## **ARTICLE 2 - DISPOSITIONS TECHNIQUES**

A la demande de la Collectivité, l'Entreprise ajoutera des moyens supplémentaires à la journée ou à la demi-journée.

Les moyens mis en place par l'Entreprise seront un camion hayon, un conducteur et un équipier.

## **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES**

Il convient de créer deux nouveaux prix au BPU.

### **Collecte des D3E – Moyens supplémentaires**

Type de rémunération	Détermination du prix		PU HT	TVA (%)	PU TTC
Unitaire	P <sub>D3E.J</sub>	€/journée	470,00 €HT	10%	517,00 €TTC
Unitaire	P <sub>D3E.DJ</sub>	€/demi-journée	269,00 €HT	10%	295,90 €TTC

## **ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DUREE**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Fait à Courtabœuf, le

Pour l'Entreprise  
Bernard HEYD  
Directeur Commercial Collectivités

Pour la Collectivité  
Jean-François VIGIER  
Président